Image not found or type unknown

Litige avec garagiste vendeur d'un scooter

Par **onurb**, le **09/04/2009** à **07:57**

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'un scooter d'occasion dans un garage en juillet 2008.
Suite à un problème au niveau du carburateur, j'ai déposé le scooter hier dans un autre garage.
Lors des essais aprés la réparation, le garagiste à constaté que le cadre du cyclo est cassé...
Il me confirme que ceci ne peut être du qu'a un choc violent ou un accident. Le garagiste m'a donc très certainement vendu un scooter accidenté et "bricolé"
Quels sont mes droits, comment puis je obtenir réparation, quelles démarches dois je effectuer.
Merci de vos réponses et commentaires
Bruno

Par **Tisuisse**, le **09/04/2009** à **23:50**

Bonjour,

Lisez déjà ceci :

http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés